



LA NAISSANCE DU SAMU

Professeur Louis LARENG

Président Fondateur et Membre de Samu de France

Président Fondateur et Membre de la Société Européenne de Télémédecine

Fondateur et Membre de la Société Internationale de Télémédecine

“En se préoccupant des questionnements de la Société, la médecine rappelle et souligne qu’une de ses missions centrales est la recherche de réponses à une demande sociale”. G. MOUTEL, Université Paris V

C'est le 16 juillet 1968 que le SAMU est né d'une délibération de la Commission Administrative des Hôpitaux de Toulouse qui consacrait une demande de Monsieur le Ministre des Affaires Sociales de créer à Toulouse à titre d'essai un SAMU (Service d'Aide Médicale Urgente). Cela faisait suite à une série de recherches dans le département d'Anesthésie-Réanimation que j'animais. Ces recherches étaient encouragées depuis 15 ans par le Directeur Général de la Santé, Eugène AUJALEU, et suivies par l'un des collaborateurs M. René COIRIER, au Bureau des Secours d'Urgence, avec la volonté de faire aboutir le projet. La Communauté Hospitalière du CHU de Toulouse a toujours accompagné cette démarche.

LE PROJET

Cette démarche consistait à mettre en place, dès 1953, une institution publique garantissant, à l'Urgence, **une médicalisation rapide et un transport médicalisé**. C'est l'augmentation très importante des accidents de la route qui fut à l'origine d'une sensibilisation de la population à cette catastrophe. Beaucoup de médecins de qualité se sont investis très vite à médicaliser ces accidentés sur les lieux et dans leur transport. Dès la première heure, ce sont Monsieur le Doyen LAZORTHES, Messieurs les Professeurs ANDRIEU (Toulouse), CARA (Paris), ARNAUD (Marseille), BOURET (Salon de Provence), SERRE (Montpellier) et Monsieur le Docteur FRANCK (Dijon). Par la suite, se joindront d'autres grands noms de l'Urgence dynamisant le développement du SAMU.

Pour ma part – ce qui est l'originalité du SAMU – j'ai travaillé à **la mise en place d'une organisation hospitalière** qui assurerait la gestion de l'Urgence extrahospitalière, **“du pied de l'Arbre à l'Accueil”**, en un mot, un Service hospitalier. Il aurait pour mission de gérer :

- L'enseignement des secours d'urgence, un SAS d'accueil pour les blessés et les malades, des lits de présortie, un centre d'appel médicalisé pour assurer l'envoi d'ambulances sur les lieux d'appel, veiller à un transport médicalisé, à l'appel au médecin généraliste ou à un conseil direct au public, l'orientation vers les services de soins, qu'ils soient publics ou privés, adaptés aux soins nécessaires; l'appel de médecins généralistes, un tableau qui permettra à tout moment d'être renseigné, en amont, sur les lits disponibles dans les établissements publics et privés correspondant à son territoire d'intervention Départemental ou Régional, être ouvert, dès son fonctionnement, à tous les secours et établissements de soins qu'ils soient publics ou privés, les sapeurs pompiers, les médecins généralistes, les ambulanciers privés, les associations de bénévoles ayant la Sécurité Civile pour objet, sous le contrôle d'un Comité Départemental présidé par le Préfet.
- Un numéro d'appel pour la Santé qui soit propre à ce Service.
- Les moyens suffisants pour répondre à tout appel urgent, qu'il provienne de malades, de professionnels de santé ou du public.
- Des ambulanciers hospitaliers lui seraient affectés dans le cadre d'Unités Mobiles Hospitalières (UMH) ou Services Mobiles d'Urgences et de Réanimation (SMUR).

Le fonctionnement d'un tel système fut présenté à la population en 1966 par une émission nationale de télévision de grande qualité : "Cinq colonnes à la Une". **Le Service fut créé sur ces bases, au CHU de Toulouse, le 16 juillet 1968 sous le nom innovant de SAMU (Service d'Aide Médicale Urgente)**. Au début de nos recherches, il faut savoir qu'il était interdit à l'Hôpital de sortir de ses murs. Avec le SAMU, l'Hôpital eut la possibilité de se rendre au pied de l'arbre, confortant le décret du 2 décembre 1965 portant sur l'organisation des transports sanitaires. Par rapport à la culture privilégiant "l'hôpital fermé", il a fallu beaucoup de temps pour convaincre qu'il fallait satisfaire à la "demande sociale" qui souhaitait avec fermeté un "**hôpital ouvert**" (1953 à 1968).

PERSPECTIVES

Le SAMU et le SMUR ne cessent de s'imposer grâce à la dynamique de mes collègues hospitaliers, motivés et compétents. Sa création ainsi que l'organisation des transports sanitaires furent validées par **la loi du 6 février 1986** dont je fus, à l'Assemblée Nationale, le Rapporteur.

Sa mission n'est pas terminée : nous attendons la mise sur pied de la gestion de lits réservés dans le secteur public ou privé, seule solution pour améliorer l'Accueil des Urgences, privilégiant les solutions d'Amont aux solutions d'Aval. Un accueil sécurisé à l'Accueil des Urgences est à l'heure actuelle une "demande sociale" justifiée. Il n'est pas de bon ton de s'y soustraire car, dans notre Société en transformation, le nombre de malades aigus de tout âge mieux soignés augmentera dans les Établissements de soins grâce aux progrès scientifiques. Quant à l'augmentation des personnes de grand âge, elle posera des difficultés à l'accueil des maisons de Retraite.

Notre réforme de système de Santé ne paraît pas se situer exclusivement dans la diminution du nombre de lits, ni dans la réduction du temps d'hospitalisation, ni exclusivement dans le recours à des lits refuges. C'est à **la Régulation Citoyenne** des soins adaptés à nos besoins qu'il faut aboutir, en prenant appui sur le potentiel de santé de notre pays, qu'il soit départemental ou régional. Tout doit être mis en place pour l'utiliser en totalité dans la complémentarité. Ceci peut se réaliser, d'ores et déjà, sans rupture des statuts des intervenants ni des établissements, dans l'objectif **de donner un accès égal à des soins de qualité pour tous en tout point du territoire**. La croissance et l'épanouissement des SAMU garantissent cette dimension humaine qu'il faut à tout prix préserver et ce n'est pas facile. Notre objectif, c'est "**L'Homme d'Abord**". Nous pouvons saluer la qualité des prestations de nos SAMU et SMUR.

